

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 janvier 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
DE DEPOSER UNE
DECLARATION
PREALABLE POUR
LE REMPLACEMENT
DU PORTAIL
VEHICULE ET DU
PORTILLON PIETON
DE L'ESPACE
SPORTIF FLOREAL.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Claude COLLIN, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Farida FEKAR par Nathalie BETEMPS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Marlène UZAN par Françoise BALTEL, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT :

Aucun

SECRETAIRE :

Nathalie BETEMPS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200129-D12-20-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LE REMPLACEMENT DU PORTAIL VEHICULE ET DU PORTILLON PIETON DE L'ESPACE SPORTIF FLOREAL.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L.2121-29

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article *R. 421-1,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement à l'identique du portail véhicule et du portillon piéton de l'espace sportif Floréal sis 202 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 93260 Les Lilas,

CONSIDERANT que cette création confortera la sécurité du site et restituera l'accès par le portail véhicule automatisé pour le site,

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit avoir été autorisé expressément par le Conseil Municipal pour effectuer cette démarche,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour procéder au remplacement à l'identique du portail véhicule et du portillon piéton de l'espace sportif Floréal sis 202 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 93260 Les Lilas,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)



Délibération votée par :
Voix pour : 35
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200129-D12-20-DE
Date de télétransmission : 30/01/2020
Date de réception préfecture : 30/01/2020